



Pêcheurs Méditerranée Services



Rappel des grandes étapes



Mars 2017 : élection au poste de Président.

Nécessité de travailler à temps plein sur l'éolien.

- Septembre 2017 : réunion la DIRM pour voir la compatibilité des bateaux de pêche pour des missions en lien avec les besoins éoliens, et les modifications nécessaires.

- Avril 2018 : mise en place d'une convention tripartite avec les deux porteurs pilotes pour travailler conjointement.

- Dès 2019, premières réflexions personnelles sur un armement coopératif de pêcheurs qui travaillerait également avec l'éolien.

- Septembre 2021 : le conseil d'administration du CRPMEM Occitanie valide le principe de travailler sur la faisabilité de créer cet armement.

- 2022 : appui de l'agence Ad'Occ

- 30 avril 2024 : assemblée générale constituante de l'association de préfiguration de la SCIC, avec deux co-présidents, manuel Liberti et Bernard Pérez, mais également un bureau composé de 9 professionnels de toute la région.

Depuis, l'association est créée, et nous travaillons pour proposer une offre commerciale aux deux fermes pilotes, EFGL et EolMed.

- 24 avril 2024 a fowt à Marseille les 11 porteurs à ao6 se sont engagés à signer une lettre d'intention de travailler avec PMS



Une gouvernance partagée et une gestion mesurée



Mai 2024 : création de l'association de
préfiguration à la SCIC PMS

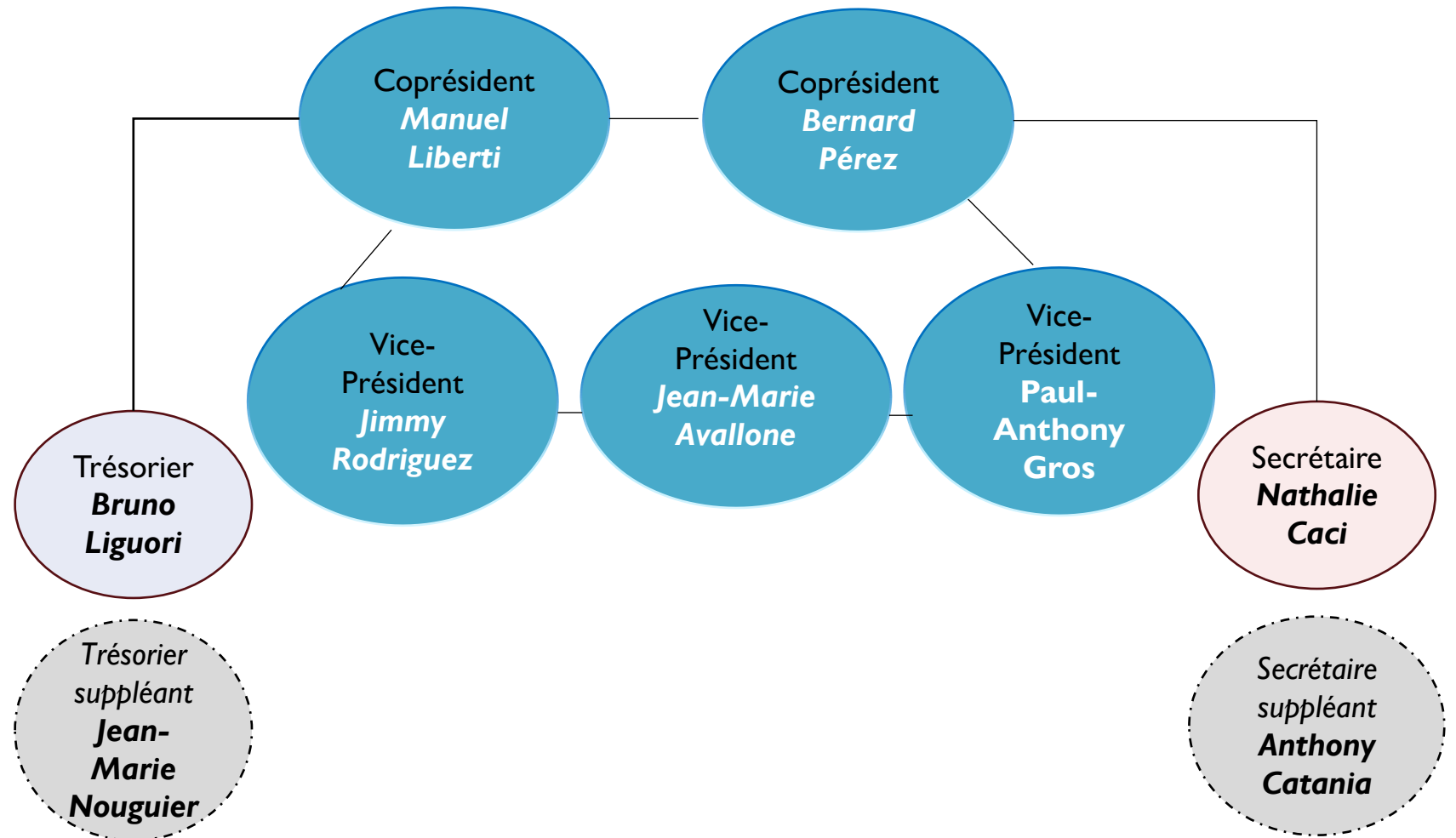
Pêcheurs Méditerranée Services

Principe de gouvernance collective gérée par
les pêcheurs en faveur de la réalisation de
services en mer associés à l'éolien en mer



Le bureau

9 membres pour une représentativité des pêcheurs d'Occitanie



ETAPE 1 – Amorçage (*mai 2024*)

Création de l'association « économique » avec un mode de fonctionnement souple

Membres fondateurs (personnes physiques)

Objectif = mettre en place les conditions requises aux AO des 2 fermes-pilotes

ETAPE 2 – Développement (*à partir de fin 2024*)

Evolution de l'association vers un mode de gouvernance multisociétariat

Elargissement des membres (futurs associés)

Objectif = élargir l'entreprise aux différentes parties-prenantes

ETAPE 3 – Croissance (*à partir de 2025*)

Transformation en SCIC – Société Coopérative d'Intérêt Collectif

Société commerciale au RCS

Objectif = Développer et pérenniser l'entreprise

- **CTV (Crew Transport Vessel)**
- **Tourisme industriel**
- **Elevage et cultures nouvelles**
- **Prêt de navires**
- **Mise à disposition de main d'œuvre (équipped)**



Prestation de CTV

Organisation opérationnelle :
Coentreprise entre armateur et
coopérative (par projet)



Pêcheurs Méditerranée Services
vous remercie de votre attention

